

I

DISCOURS D'OUVERTURE

par S. Ém. le cardinal Gaëtan CICOGNANI,
Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites

P OUR OUVRIR ce Congrès international de liturgie pastorale, il suffirait de rappeler et d'exposer, dans un commentaire très bref, l'encyclique *Mediator Dei*, qu'on a appelée à bon droit « la grande Charte » de la liturgie.

Mediator Dei constitue un véritable traité dans lequel sont indiquées par la plus haute autorité de l'Église l'origine et l'essence de la discipline liturgique, son développement et ses grands courants spirituels, l'ampleur de son action, appliquée aux trois colonnes fondamentales de la vie chrétienne (*l'Autel, les Sacrements et la Louange continuelle*), son immutabilité en ce qui concerne le principe divin qui l'informe et, d'autre part, ses possibilités d'adaptation à la diversité des époques et aux circonstances du milieu, relativement à l'élément humain. Le Saint-Père y examine profondément les problèmes soulevés en particulier par la ferveur actuelle des études et de l'action liturgiques, et il indique le chemin que doivent fouler ceux qui s'adonnent à cette discipline pour éviter les déviations dangereuses et erronées.

Le vénérable Dom Lambert Beauduin, qu'on peut considérer comme le père du mouvement liturgique actuel, écrivait : « La liturgie... (avec *Mediator Dei*) est rétablie dans ses droits et ses titres de primauté par l'autorité suprême, par un document solennel, unique. Sans doute les papes Pie X et Pie XI avaient-ils prononcé des phrases décisives; mais pour la première fois, notre Saint-Père, le pape Pie XII, expose dans un document magistral, tout palpitant d'ardeur apostolique, les titres fondamentaux qui assignent à la liturgie, dans le domaine de la vie spirituelle, une place

maîtresse¹. » Le savant et regretté cardinal Schuster affirmait : « L'encyclique *Mediator Dei* constitue pour la sainte liturgie catholique un document de base, qui, en tout temps, devra être étudié et médité. »

Mais ce n'est pas seulement de *Mediator Dei* que nous devons nous occuper. Nous tous, qui sommes réunis, nous avons été conduits — et ainsi j'indique déjà le but et la nature de ce Congrès International — par un devoir de reconnaissance envers le Saint-Père Pie XII, pour les enseignements et pour l'activité attentive qu'il développe aussi dans le domaine de la liturgie. Nous sommes poussés par le dessein de passer en revue ses augustes directives et ses précieuses orientations, la masse de réformes et de réorganisations, d'innovations, d'initiatives et de facilités qui se sont développées sous son glorieux pontificat pour que la discipline liturgique réponde d'une façon toujours plus adéquate à la mission qui lui revient dans la vie de l'Église.

Nous voulons, enfin, offrir à Pie XII, après cet examen d'ensemble, notre hommage dévoué et notre ferme adhésion, avec la promesse solennelle et enthousiaste de nous employer à ce que ses enseignements soient toujours plus répandus et connus dans le peuple chrétien. De la sorte nous avons l'heureuse certitude de prêter notre collaboration, pour faible et limitée qu'elle soit, aux buts supérieurs que le Saint-Père, dans sa prodigieuse activité, nous assigne, et ainsi de rendre toujours plus solide et uni le Corps mystique du Christ, qui est l'Église.

Le Souverain Pontife, en effet, après avoir précisé quelle fut la mission du Christ sur la terre, qui est celle de Rédempteur et de Médiateur entre Dieu et les hommes, continue :

Le divin Rédempteur voulut ensuite que la vie sacerdotale, qu'Il avait commencée dans son corps mortel par ses prières et son sacrifice, fût continuée sans interruption au cours des siècles dans son Corps mystique qui est l'Église. Il institua donc un sacerdoce visible pour offrir en tout lieu l'oblation pure, afin que tous les hommes, de l'Orient à l'Occident, délivrés du péché, servissent Dieu, par devoir de conscience, librement et spontanément².

1. *La Maison-Dieu*, n° 13, 1948, p. 7.

2. *Liturgie*, coll. des « Enseignements Pontificaux », n° 509.

Après avoir montré dans le sacerdoce visible la continuation de la vie sacerdotale inaugurée par Jésus-Christ dans son corps mortel, le Saint-Père a montré la fonction très noble de la liturgie, en qui s'accomplit principalement l'office sacerdotal du Christ, en appelant surtout l'attention des fidèles sur :

- *l'Autel,*
- *les Sacrements,*
- *La Louange continuelle.*

Partout, en effet, où se dresse un autel et s'administre un sacrement, ou bien partout où s'élève, au nom de l'Église, un chœur d'hymnes et de psaumes, c'est là que se trouve la liturgie. On se tromperait si on pensait qu'elle consiste seulement en un ensemble de règles pour donner à l'autel et à l'administration des sacrements une dignité et un relief extérieurs, composé de gestes et du rythme des voix. La liturgie n'est pas uniquement un protocole, fût-ce le plus noble et le plus solennel, pour entrer en contact avec la cour céleste. Le comportement extérieur a certainement son importance, puisqu'il est signe du respect et de la vénération avec lesquels on doit traiter les choses royales et saintes; mais la liturgie s'élève à un plan plus haut, divin, puisque — comme dit l'encyclique — elle est, concrètement, l'exercice même du sacerdoce du Christ, accompli par l'Église au long des siècles, par la volonté et l'ordre du Christ. Elle comporte, par conséquent, deux sortes d'éléments : des éléments divins qui, parce qu'ils ont été institués par le Rédempteur, ne peuvent être changés par les hommes; et des éléments humains qui, justement parce que tels, peuvent subir des variations « selon les exigences des temps, des choses, des âmes ». De là naît la variété des rites liturgiques, le développement progressif de formes particulières qui étaient au début à peine esquissées, le rappel et la reprise d'institutions oubliées au cours du temps. C'est là une preuve de la vitalité de l'Église, et les diverses formes qu'elle emploie pour manifester à l'Époux divin sa foi et son amour, permettent aussi de mettre en relief la sage pédagogie de l'Église pour nourrir chez les croyants le « sens » du Christ.

De l'existence de ces deux éléments, le divin et l'humain, découlent très clairement deux conséquences : que la liturgie est une discipline éminemment hiérarchique, qui dépend donc, comme le dogme, du magistère de l'Église, et qui a, si l'on considère l'élément humain, une histoire propre et des périodes historiques de plus ou moins grande splendeur. On se rappelle donc avec une joie pleine de gratitude et d'émotion, les moments les plus saillants de l'histoire de la liturgie, les Pasteurs suprêmes qui ont orienté, à des périodes déterminées d'activité, le mouvement liturgique dans le peuple chrétien : il nous suffit de rappeler les deux Grégoire, — Grégoire le Grand et Grégoire VII —, Innocent III et saint Pie V qui, en dernier lieu, comme tous le savent, sur la base des dispositions du Concile de Trente, réorganisa, en leur donnant une ligne uniforme, les dispositions, règles et habitudes innombrables qui avaient réduit la liturgie à un conglomérat de règles confuses et pesantes.

Notre siècle s'ouvre par une aurore radieuse, annonciatrice d'un midi fécond, et s'inaugure par un nom extrêmement cher à tous, mais spécialement aux fervents de la sainte liturgie, le nom auguste du Pontife saint Pie X : devant sa puissance d'attraction et sa richesse de grâce, le monde entier, — et tous nous en avons été témoins — s'est incliné avec respect et enthousiasme quand il fut élevé à la gloire des autels. Pour réaliser son programme : *Restaurare omnia in Christo*, il a tourné aussi son regard vers *l'Autel, les Sacrements et la Louange continuelle*. Pour la dignité de *l'Autel* il nous a donné les normes admirables de la musique sacrée et de l'art chrétien; pour que la grâce des *Sacrements* se répande abondamment sur les âmes, il a adressé le plus ardent appel à la pratique quotidienne de la communion, et il a ouvert le chemin qui permettrait au Christ dans l'Eucharistie de venir dans les âmes candides et pures. Pour la *Louange continuelle* nous avons déjà une première et importante Réforme du bréviaire, et on souhaitait le jour où pourrait être constitué un édifice liturgique, « que l'Épouse mystique du Christ a bâti avec un zèle plein d'intelligence pour mettre en lumière sa piété et sa foi; et que, de nouveau, splendide par sa dignité et son harmonie, débarrassé de ses taches, il apparaisse dans toute sa beauté. »

Tel fut le mot, ou pour mieux dire, le mandat apostolique du Pasteur Suprême. Dès lors s'inaugure une voie salutaire de réorganisation et de réforme, se répand dans le clergé et chez les fidèles le zèle, ou, nous pouvons bien le dire, une soif de la liturgie sacrée. Revues et conférences se multiplient, on crée des congrès et des semaines liturgiques où sont débattus avec ardeur les problèmes fondamentaux de la piété liturgique; on fonde des centres de culture liturgique; l'Université catholique de Milan, qui a si bien mérité de la diffusion de la culture philosophique et littéraire, y ajoute son œuvre spécifique : l'œuvre de la royauté du Christ pour que l'esprit humain ne soit pas seulement illuminé par la lumière du Christ, mais vive aussi de son amour.

Le Souverain Pontife Pie XII, dans *Mediator Dei*, se réjouit du mouvement qui s'est développé en ce demi-siècle. Il adresse une louange spéciale à l'Ordre bénédictin qui a fait de la liturgie le but principal de sa vie de perfection, si bien que, des monastères bénédictins, ont surgi en tout temps des personnalités qui ont pu en illustrer sagement les trésors. Grâce au mouvement liturgique inauguré par saint Pie X,

les augustes cérémonies du sacrifice de l'autel furent mieux connues, comprises et estimées; la participation aux sacrements plus large et plus fréquente; les prières liturgiques plus suavement goûtées, le culte eucharistique considéré, ainsi qu'il l'est vraiment, comme le centre et la source de la vraie piété chrétienne³.

Le Saint-Père continue en mettant en relief la contribution que l'étude et la pratique de la liturgie ont apportée à la connaissance du Corps mystique du Christ :

En outre, plus que par le passé, on a fait connaître aux fidèles qu'ils forment tous ensemble un seul corps, très étroitement uni, dont le Christ est la tête, et que le peuple chrétien a le devoir de participer, à sa juste place, aux rites liturgiques⁴.

3. A.S.S., 39 (1947), p. 523; *Liturgie*, n° 511.

4. *Ibid.*

Telle est l'essence de la liturgie pastorale, et tel est le but de ce Congrès international.

La fin de la liturgie pastorale, c'est précisément d'amener les fidèles à contracter une union très étroite dans le Corps mystique, dont le Christ est le chef et de participer, « à leur juste place », aux rites liturgiques.

Le but de cette réunion internationale, c'est justement de passer en revue l'œuvre grandiose accomplie par le Saint-Père pour que les fidèles prennent toujours davantage conscience de leur vitalité dans l'union très étroite, *arctissima*, dans le Corps mystique, et se rendent ainsi toujours plus dignes de participer aux divins mystères.

Certainement la sainte liturgie peut être objet d'études historiques et linguistiques, on peut la considérer d'un point de vue pédagogique dans son influence sur les diverses civilisations, mais dans l'esprit des suprêmes Pasteurs elle a eu et aura toujours un seul but et une même fin, qui est de faire participer les fidèles aux divins mystères. Ils se trouveraient pourtant dans l'erreur ceux qui verraient dans les diverses réformes ou restaurations liturgiques, comme certains l'ont cru pour le *Novus Ordo Hebdomadae Sanctae*, une nostalgie des formules anciennes, une sorte de romantisme aux motifs esthétiques ou mystiques, un attrait sentimental pour les choses passées; non, absolument non; la raison principale, et nous pourrions dire unique, de ces réformes et de ces restaurations consiste dans le désir ardent de voir les fidèles vivre vraiment la vie du Christ :

Toutes ces considérations ne doivent pas être un vain rappel, mais tendre activement à soumettre nos sens et leurs facultés à la raison illuminée par la foi, à purifier notre âme pour l'unir chaque jour plus intimement au Christ, nous conformer plus à lui et puiser en lui l'inspiration et la force divine dont elle a besoin, à être des stimulants toujours plus efficaces au bien, à la fidélité au devoir d'état, à la pratique de la religion, à l'exercice fervent de la vertu : « Vous, vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu⁵. »

La fin essentielle de ce Congrès est de passer en revue l'admirable « activité » du Pontife Pie XII dans le domaine

5. *Ibid.*, p. 535; *Liturgie*, n° 530.

de la liturgie pastorale et de la passer en revue avec l'esprit d'adhésion et de révérence que tout fidèle doit nourrir envers le Pasteur suprême qui nous guide. La liturgie demande justement la direction du suprême Pasteur, c'est pourquoi, affirme le Saint-Père :

Vous savez certainement que ce Siège Apostolique a toujours apporté un soin diligent pour que le peuple confié à sa garde fût éduqué à un sens liturgique à la fois juste et actif⁶.

Et si le zèle et l'exubérance du mouvement liturgique sont une consolation pour le cœur du Saint-Père, la conscience de notre charge nous impose de suivre avec attention ce renouveau tel qu'il est présenté par quelques-uns et de veiller soigneusement à ce que les initiatives ne dépassent pas la juste mesure ni ne tombent dans de véritables erreurs⁷.

Direction du suprême Pasteur puisque, comme l'auguste Pontife, toujours dans *Mediator Dei*, l'a affirmé,

La liturgie est en relation très étroite avec les sains principes de la foi catholique et de la doctrine ascétique.

La pureté de la foi et de la morale doit être la règle principale de cette science sacrée qu'il faut en tout point conformer aux plus sages enseignements de l'Église.

C'est donc notre devoir de louer et d'approuver tout ce qui est bien, de contenir ou de blâmer tout ce qui dévie du vrai et juste chemin⁸.

Voilà pourquoi — que ce soit encore une fois clairement répété — aucun changement ne peut être introduit dans les rites par une décision privée, mais relève de la compétence exclusive de l'autorité de l'Église.

Dans le présent Congrès, il n'y aura pas de discussions proprement dites, non pas parce qu'elles pourraient devenir ennuyeuses et désagréables; au contraire, si elles sont bien dirigées et animées par le désir du bien, elles apportent de la lumière et préparent des solutions justes aux problèmes qui se présentent. On n'admet pas de discussions à cause

6. *Ibid.*, p. 523; *Liturgie*, n° 512.

7. *Ibid.*, p. 524; *Liturgie*, n° 513.

8. *Ibid.*, p. 524; *Liturgie*, n° 514.

du caractère même du présent Congrès, qui est éminemment hiérarchique. En outre, nous ne sommes pas réunis pour étudier des problèmes ou prendre des initiatives, mais pour mettre en relief, dans leur cadre vaste et multiple, les normes et les dispositions émanées de Pie XII dans son infatigable activité de Père et de Maître. Et quand on passe en revue les forces armées, on salue et on applaudit, surtout lorsque que, comme dans le cas présent, elles sont admirablement équipées.

Ceci n'exclut pas que diverses commissions ne puissent, à l'occasion de cette assemblée, examiner divers problèmes connexes avec la liturgie, qui aboutiront, d'une façon privée et en dehors du Congrès, à des ordres du jour ou conclusions à soumettre à l'autorité ecclésiastique; celle-ci, de son propre chef, les examinera selon l'intérêt qu'ils pourront mériter. Or, revoyant les documents qui appartiennent à cette période liturgique, nous avons pu remarquer que l'auguste Pontife accueille avec une délicate courtoisie ce que les zélateurs de la liturgie lui présentent ou lui indiquent; pourtant, en vertu du pouvoir suprême qui appartient à lui seul, c'est le pape qui fixe les principes; en donnant aux âmes et aux esprits des orientations sûres et fermes, il met en garde contre les opinions qui ne sont pas conformes au but de la vie spirituelle. La fin du renouveau liturgique est celle du véritable bien des âmes et non pas, par conséquent, les exigences des temps, les goûts ou les aspirations nouvelles, le retour à l'antiquité; mais ce qui effectivement est capable d'unir toujours davantage les âmes à Dieu et à en faire découler des fruits de vie éternelle, doit être le motif et la cause de toute norme liturgique.

ALTARIA

Partout où se montre un indice d'existence humaine, nous avons un autel et une prière, une offrande et un sacrifice, plus ou moins relevés, mais indéniablement existants aussi bien dans les civilisations antiques que chez les peuples sauvages.

A l'idée de l'autel ne peut pas ne pas être unie celle du sacrifice; au contraire, l'autel se dresse pour le sacrifice, qui

exprime souvent un don complet à la divinité et revêt toujours des formes nobles et dignes; plus souvent, toutefois, il s'avilit pour devenir barbare et cruel, non seulement chez les peuples primitifs, mais dans les civilisations même les plus avancées.

Le sacrifice est prescrit dans la Loi mosaïque par une multiple série de normes et par l'institution du sacerdoce; et chez les Prophètes on entend la voix de Malachie qui annonce le sacrifice à venir comme celui d'une oblation pure, dont la pureté ne pourra être souillée par aucune indignité ou malice de ceux qui l'offrent; d'une oblation qui sera pure et immaculée en tout lieu à la gloire du Seigneur, qui sera toujours davantage glorifié parmi les nations (cf. Malachie, 1, 10 ss.).

C'est le sacrifice de la Croix, qui se renouvelle chaque jour sur nos autels: « La Croix, autel du monde », « L'Autel plénitude de la Croix », « l'Église consacrée du Christ »; et nous avons aussi un *sacerdoce royal* appliqué au peuple entier qui offre et renouvelle d'une manière non-sanglante le sacrifice de la Croix. Une abondante documentation patristique magnifie ce « sacerdoce royal », en explique la signification et les limites. *Mediator Dei* expose comment on doit entendre l'expression de « sacerdoce royal » appliquée aux fidèles; sa nature a été ultérieurement indiquée et confirmée dans l'allocution solennelle que le Saint-Père a adressée aux cardinaux et évêques réunis à Rome le 2 novembre 1954, pour la proclamation de la fête de la Royauté de Marie. La première partie de cette allocution, en effet, précise clairement la doctrine du pouvoir sacerdotal exercé par le ministre qui célèbre, à la différence du peuple chrétien qui est simplement associé à l'offrande en vertu de son appartenance au Corps mystique du Christ.

Les prêtres, en effet, qui se contentent de communier, n'exercent pas — a affirmé le Saint-Père, — leur *praecipua potestas* et leur fonction propre, qui est d'offrir l'unique et suprême sacrifice du Souverain et Éternel Prêtre, le Christ Seigneur... Aussi le prêtre célébrant, et lui seul, qui, en représentant le Christ, accomplit le sacrifice avec le peuple, mais non les clercs, ni non plus les prêtres qui avec piété assistent le célébrant, bien que ceux-ci puissent

participer et participent en quelque manière activement au sacrifice eucharistique.

Par là on ne veut pas méconnaître l'importance du « sacerdoce royal » des fidèles, mais seulement rappeler et exalter, en face des interprétations tendancieuses, l'essence du véritable sacerdoce proprement dit, c'est-à-dire du sacerdoce hiérarchique.

Quelles sont la signification et les limites du « sacerdoce royal », c'est ce qu'expose avec clarté et sûreté de doctrine le président du Comité d'organisation de ce Congrès international, S. Exc. Mgr Charles Rossi, dans une conférence donnée à la Semaine liturgique pastorale de Naples en 1954.

Et pour que le « sacerdoce royal » puisse participer avec les fruits requis au sacrifice de l'autel, il est nécessaire qu'il s'appuie sur la piété.

Je ne m'attarde pas sur ce sujet d'un très grand intérêt; les précieuses exhortations du Saint-Père à cet égard sont plus que suffisantes pour résoudre tous les problèmes qui s'élèvent sur ce sujet.

On connaît la distinction entre piété collective et piété privée, entre piété objective ou ontologique et piété subjective, entre piété liturgique et piété populaire. Une telle nomenclature peut servir à mieux expliquer les concepts qui concernent la participation des fidèles au sacrifice de la messe; mais elle serait erronée si on voulait créer une distinction nette et, ce qui serait pire encore, antithétique, entre les deux piétés et tirer de cet antagonisme des conséquences qui non seulement affaibliraient la vraie piété, mais pourraient encore miner l'intégrité et la sainteté des principes dogmatiques.

De même que la piété subjective serait stérile et nuageuse sans le sacrifice de l'autel et sans les sacrements, ainsi la participation au sacrifice de la messe serait languissante sans la méditation et sans les exercices ordinaires de l'ascèse chrétienne. Le Saint-Père nous parle ici d'un harmonieux équilibre dans le Corps mystique⁹; il insiste sur la valeur de la piété subjective qui, précisément parce qu'elle est une vertu, requiert un effort constant de la part

9. *Ibid.*, p. 536; *Liturgie*, n° 531.

des fidèles, et exige un progrès qui peut être obtenu préalablement au sacrifice de l'autel, mais qui doit être alimenté, comme tout fruit spirituel, par l'amour envers l'Eucharistie, — pour demeurer dans le domaine eucharistique, — considérée comme sacrement. C'est pourquoi le Saint-Père a voulu donner aux fidèles les grandes encycliques et allocutions destinées à élever et à alimenter la piété subjective : de *Menti nostrae* aux remarquables discours mariaux, aux exhortations pour les prédicateurs de carême, aux nombreux messages lancés à travers les ondes de l'éther pour les fêtes jubilaires et les Congrès eucharistiques, et récemment, l'Encyclique *Haurietis aquas in gaudio*, où sont exposés les fondements dogmatiques de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, la dévotion capable par excellence d'alimenter la piété dans l'âme de l'homme.

Puis, afin que les fidèles puissent participer avec plus de facilité au sacrifice de l'autel, et que le « sacerdoce royal » puisse être exercé par eux, même dans les circonstances difficiles, le Saint-Père a pris deux initiatives que nous pouvons bien dire saintement hardies, parce qu'elles vont contre des traditions plusieurs fois séculaires, contre des habitudes entrées dans la vie ordinaire des fidèles. Je fais allusion aux *messes du soir* et à l'*Ordo* restauré de la Semaine Sainte. Les messes du soir semblent une nouveauté superflue; mais on en voit immédiatement le caractère pastoral, et puis l'expérience a démontré quelle est leur utilité pour ceux qui ne peuvent pas, ou qui ne peuvent qu'avec de grandes difficultés accomplir le précepte dominical.

C'est aussi de préoccupations d'ordre pastoral que s'est inspiré le nouvel *Ordo* de la Semaine Sainte. Des orateurs autorisés nous parleront amplement de l'importance de cette organisation; ils pourront nous parler aussi des tâtonnements et des incertitudes que beaucoup nourrissent, des perplexités et des inquiétudes des fervents de la sainte liturgie et des prêtres en face de cette initiative, surtout parce qu'elle semblait aller contre des traditions profondément enracinées. Le nouvel *Ordo*, au contraire, loin d'apporter de l'affaiblissement ou du trouble dans la piété des fidèles, l'a accrue d'une manière admirable. Même ceux qui ne semblaient pas favorables, ont dû se rétracter devant la splendide réalité. Eux-mêmes — et cela se manifeste non

par des conversations plus ou moins vagues, mais par des documents et de nombreuses déclarations écrites — ont affirmé que le résultat dépassait toute attente. En outre, on a récemment insisté sur ce point, l'objectif de la réforme a été suggéré par une profonde angoisse créée par la sollicitude pastorale et non, comme d'aucuns ont pu le croire, par un désir, d'ailleurs louable en soi, de rappeler à une vie nouvelle des cérémonies antiques.

A toutes ces dispositions s'ajoutent celles qui regardent le jeûne eucharistique. Tandis que, d'une part, elle pourvoient à ce que les fidèles s'approchent de la sainte Eucharistie d'une manière convenable, en établissant une période d'abstinence à l'égard de la nourriture et de certaines boissons, d'autre part, elles sont secourables à ceux qui, non seulement pour raison de santé, mais encore pour des circonstances spéciales de déplacement ou de travail ne pourraient recevoir Notre-Seigneur dans leur cœur, si le jeûne était demeuré en vigueur dans son ancienne rigidité. On a en effet tenu compte des conditions de l'époque moderne, mais on a en même temps réaffirmé l'importance du jeûne qui « convient à la souveraine révérence que nous devons avoir envers la suprême majesté du Christ, quand nous nous approchons pour le recevoir sous les voiles eucharistiques » (Constitution Apostolique *Christus Dominus* de 1953).

Conditions des temps et paternelles sollicitudes du Saint-Père qui, non moins que les fidèles, ont favorisé les prêtres et spécialement les missionnaires : « Avant tout, il est bien connu que le nombre des prêtres est aujourd'hui inégal aux nécessités toujours croissantes des fidèles... Mais notre pensée se porte d'une manière très spéciale vers ceux qui, ayant abandonné leur patrie, sont allés travailler dans des régions lointaines, pour répondre généreusement à l'invitation et à l'ordre du divin Maître : « Allez donc, enseignez toutes les nations... »

Non content d'avoir promulgué des règles nouvelles dans le domaine de la piété eucharistique afin que le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix produise des fruits toujours plus grands dans les âmes, le Saint-Père n'a pas voulu négliger les règles qui doivent concourir à la dignité extérieure du divin Sacrifice et par conséquent

concernent ce qu'on a appelé « les servantes de la liturgie » : l'art et la musique. Elle est vraiment capable de fasciner et d'élever l'esprit, l'ample production d'art religieux au long des siècles : dans l'architecture, dans la peinture et dans la sculpture, dans l'art du verre et du fer, — admirables visions données par les vitraux et les grilles grandioses de nos cathédrales, — dans l'art de la ciselure et de la tapisserie. Ces manifestations de la piété et de la dévotion nous disent que l'art est vraiment fils de Dieu. Nous le trouvons à toutes les époques et dans toutes les nations; et toujours, dans tous les temps et dans tous les pays, nous le trouvons digne du temple et de l'autel, c'est-à-dire quand il est animé par la connaissance et l'amour du Christ.

Cependant le désir de nouveauté, l'angoisse, ou pour mieux dire, la vanité de paraître original, et plus encore le manque d'inspiration ont porté, pour employer une expression appropriée de S. Em. le cardinal Costantini, à une véritable hérésie, au sens dogmatique du terme. Par un art plein d'excentricité et tout à fait repoussant, on blasphème le Christ et son Église, et le Christ et son Église sont reniés avec la même force que les hérétiques en mettent à renier les vérités de la foi.

Voilà pourquoi la suprême Congrégation du Saint-Office, avec l'Instruction sur l'art sacré du 30 juin 1952, a mis dans leur juste lumière les hauts devoirs de l'art sacré et a promulgué des règles et des dispositions que les artistes devront observer comme un Code sacré, pour protéger la beauté et la sainteté de la maison de Dieu.

La musique est « sœur de l'art, et plus proche du culte de Dieu que les autres beaux-arts », comme il est dit dans l'encyclique sur la musique sacrée. Dans ce document récent, le Saint-Père a indiqué les concepts directeurs de la musique sacrée et sa fin sublime. « Afin que les cœurs des fidèles étant grandement élevés vers Dieu par sa vertu intrinsèque, s'élèvent plus vives et plus ferventes les prières liturgiques de la communauté chrétienne et que Dieu Un et Trine puisse être loué et invoqué par tous avec plus d'intensité et d'efficacité. » Il a mis en relief la *sainteté* qui exclut tout ce qui a en soi le goût profane, la nécessité d'un *art véritable* et la note qui lui est inhérente, d'*universalité*.

Deux orateurs compétents illustreront à souhait l'art et la musique, par quoi le génie et la foi ont noblement rivalisé au cours des siècles pour que fût rendu à Dieu le culte dû à sa Majesté sacrée.

SACRAMENTA

Le Souverain Pontife a eu la même paternelle sollicitude pour *l'administration des sacrements*, institués par Notre-Seigneur dans l'économie de la Rédemption. Après nous avoir laissé le Sacrifice de l'autel, *hoc facite in meam commemorationem*, il a confié à ses apôtres la mission de prêcher et de baptiser : « *Euntes... docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti...* » (Mt., 28, 19.)

Docete... Dès lors surgit pour illuminer les intelligences et les protéger contre les désordres de l'erreur, une nouvelle Chaire, la Chaire de saint Pierre. Cette Chaire produit les documents les plus hauts et les plus autorisés pour montrer aux peuples le chemin de la vérité; de cette Chaire ont été publiés, avec une autorité et une efficacité souveraines, les principes dictés par Jésus-Christ à ses apôtres : *docete... quaecumque ego dixi vobis*; et encore aujourd'hui, de la Chaire de saint Pierre que nous vénérons avec émotion dans la gloire du Bernin, partent constamment des enseignements profonds destinés à conduire cette pauvre humanité hors de la confusion actuelle des idées et des systèmes vers des objectifs élevés et sûrs. C'est de cette Chaire que sans trêve Pie XII proclame la vérité de la vie au monde entier, aux fils qui lui sont unis par la grâce et à ceux qui en sont encore éloignés, tandis que toute l'humanité fait retentir universellement une ferveur d'affection filiale et d'estime profonde vers le trône de Pierre, parce qu'elle reconnaît en Pie le Maître suprême.

Docete... Notre-Seigneur n'a pourtant pas voulu nous laisser seulement le trésor de ses enseignements; cela n'aurait pas suffi pour assurer la vie de la grâce et pour créer la cohésion et l'union très étroite voulue par le Christ entre les membres de son Corps mystique.

La seule doctrine, pour divine qu'elle soit, ne suffit pas

à unir les hommes; elle pourrait même les porter aux dissensions et aux divisions. Nous en avons une preuve éclatante dans les toutes premières années de l'histoire de l'Église avec la cité de Corinthe où les chrétiens, placés sur un terrain strictement intellectuel, faisaient de leur vie une dispute continuelle et se divisaient en factions et en partis, se réclamant qui de Paul et qui d'Apollos, qui de Céphas et qui du Christ. C'est pourquoi Notre-Seigneur a prévu que le *Docete* ne serait pas suffisant, mais que le *Baptizantes* était nécessaire lui aussi : ainsi apparaissent les sacrements, qui sont les canaux de la grâce dans les âmes. Les sacrements qui accompagnent toute la vie de l'homme de la naissance à la mort, dans les diverses situations ou vicissitudes où ils se trouvent. Il est certains qu'ils agissent *ex opere operato*; cependant il est nécessaire que les fidèles sachent les apprécier et en aient le désir et même la soif, parce qu'ils sont les sources de la vie spirituelle, selon les expressions sublimes de saint Augustin, à qui fait appel l'encyclique *Mediator Dei* :

afin que nous tirions enseignement de ces signes extérieurs, que nous prenions conscience de nos progrès et que nous nous stimulions fortement à les poursuivre, car une plus haute efficacité sera le fruit de dispositions plus ferventes¹⁰.

Abondantes sont les dispositions prises par Pie XII à l'égard des sacrements : parmi elles nous détachons la Constitution *Sacramentum Ordinis*, le Décret *Spiritus Sancti munera*, les règles dispensées dans les discours aux prédicateurs de carême à Rome, les concessions des Rituels bilingues, les formules sacramentelles demeurant d'autre part liées à leur langue latine parce que, comme nous le lisons dans *Mediator Dei* :

l'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Église, est un signe d'unité manifeste et éclatant, et une protection efficace contre toute *corruption de la pure doctrine*¹¹.

De la sorte le Saint-Père a réaffirmé la beauté et la grandeur d'une langue que l'Église s'est appropriée.

10. *Ibid.*, p. 529; *Liturgie*, n° 522.

11. *Ibid.*, p. 545; *Liturgie*, n° 547.

Latinae linguae usus perspicuum est venustumque unitatis signum.

Clair et magnifique signe d'unité et d'universalité. Peut-être pour se comprendre entre diverses nations ? Pour nous faire comprendre, et pour comprendre. La langue latine ne sert pas seulement comme véhicule des idées ou des formules, elle n'est pas seulement un moyen de communication ou de transmission. Elle est quelque chose de plus profond et de plus substantiel. C'est la vieille question qui se représente aussi dans le domaine civil, rendue aujourd'hui plus aiguë par le déchaînement des automobiles et par la fièvre perpétuelle d'arriver avec la plus grande rapidité. Aujourd'hui plus que jamais on constate une aversion profonde pour la langue latine parce que, répète-t-on, c'est une langue morte, une langue de musée, destinée aux spécialistes des études littéraires et académiques, et non à ceux qui doivent profiter du temps, qui court aujourd'hui comme l'éclair.

La langue latine n'est pas seulement un moyen de communication ; son étude ne nous sert pas seulement pour comprendre deux mille ans de civilisation et de culture, mais elle est suprêmement formatrice de l'esprit, pour la conception et la coordination des idées, pour savoir les présenter et les exposer dans toute leur valeur.

Elle est capable de donner à notre esprit cette « humanité » qui est dignité et élégance, qui est discrétion et compréhension, qui acclimate et fait goûter profondément le beau et le vrai. Ceci dans le domaine profane et civil.

A plus forte raison l'usage de la langue latine est requis dans le domaine de la liturgie, non seulement pour se comprendre, mais principalement pour comprendre la vérité que la liturgie exprime.

De sa magnificence, pour laquelle les Grecs l'ont appelée « la langue impériale » — βασιλική γλώσσα — de sa force synthétique, par laquelle elle n'énonce pas, mais elle grave —, au long des siècles, les Pères de l'Église ont revêtu les vérités sacrées ; sa vigueur logique, les théologiens l'ont employée ; sa convenance aux concepts divins a été un secours pour les ascètes.

Des pages de fulgurante beauté, qui ont défié les siècles, devant qui les penseurs et les chercheurs même des scien-

ces profanes ont incliné leur esprit avec respect; des pages qui sont toutefois le modèle le plus haut pour notre mission de pères des âmes et de maîtres de la vérité, pour nos tâches de directeurs de consciences, pour notre fonction de dispensateurs des mystères de Dieu, à qui la liturgie latine confère solennité et dignité sans égale.

S'il est vrai que les fidèles, particulièrement à l'époque présente, ne parviennent pas à comprendre facilement comme dans le passé les rites sacrés dans la langue latine, cela ne signifie pas pour autant qu'il faut substituer la langue vulgaire à la langue latine, mais on peut seulement demander que par des moyens appropriés et par des concessions opportunes on leur offre des guides adéquats pour comprendre les formules et les paroles des rites sacrés.

J'ai plaisir à citer ici ce qu'écrit l'Éminentissime Cardinal Lercaro dans son livre déjà très populaire sur la messe. En expliquant la méthode suivie par lui, il note que le livre « donne au peuple son rôle, bien distinct de celui du prêtre. En effet, elle est erronée, l'opinion assez répandue que pour participer à la messe, on doit lire dans son propre missel tout ce que dit le prêtre; parce que le prêtre, à la messe, a des tâches et des actions propres, que les fidèles n'ont pas et qu'ils ne peuvent avoir; la participation — continue l'Éminentissime Cardinal — comme dans n'importe quelle autre action collective, est chose qui varie, et chacun y concourt avec le rôle qui lui revient » (*A Messa figlioli*, page 11).

Les fidèles ne sont pas le sacerdoce hiérarchique, catégorie élue, à qui est réservé le sacrifice propre et véritable et qui, par conséquent, doit comprendre à fond les expressions et les formules sacrées, mais dans leur *regale sacerdotium* ils participent « à leur juste place » au sacrifice et aux divins mystères. A une telle participation ils doivent être conduits par de sages procédés, qui les mettent en mesure de se rendre compte des rites et des vérités qui en sont le fondement, sans pour autant que cela doive détruire la valeur et la fonction spirituelle de la langue latine.

La langue qui — continue *Mediator Dei* — n'est pas seulement un signe d'unité visible et beau et qui, pour cette raison, rend frères les hommes de tous les peuples et de toutes les races, même extérieurement et sensiblement dans

l'unité d'un même langage qui monte d'un bout à l'autre de l'univers vers le ciel, pour la propitiation et l'expiation, mais aussi comme « remède efficace contre toutes les corruptions de la pure doctrine ».

Une seule langue, en effet, qui, dans l'antiquité classique, connut un affinement constant des termes et des expressions, et sur laquelle des générations et des générations de savants ont penché le front dans le silence laborieux du cloître, des chaires les plus fameuses des Universités, dans des disputes animées pour synthétiser et sculpter dans la majesté de la forme les vérités surnaturelles, est par elle-même garantie et facteur de pureté de doctrine, comme ne peut l'être aucune autre, — quelle qu'elle soit.

ALTARIA — SACRAMENTA — « LAUS PERENNIS »

La *Laus perennis* s'appuie sur le solennel commandement : *Oportet semper orare et non deficere* (Luc, 18, 1); on l'entend dans les toutes premières réunions des chrétiens; elle nous est décrite par saint Paul avec d'admirables accents; elle s'élève comme une note spécifique de la religion chrétienne dans les catacombes; elle retentit dans les premières basiliques, et sa douceur expressive fait couler les larmes de saint Augustin; elle se développe toujours davantage et anime les grands monastères.

La *Laus perennis* est ce que nous appelons aujourd'hui office divin :

La prière du Corps mystique du Christ adressée à Dieu, au nom et pour l'avantage de tous les chrétiens, par les prêtres et les autres ministres de l'Église ainsi que par les religieux, délégués par elle à cet effet¹².

La sollicitude paternelle du Saint-Père pour rendre toujours plus fervente la prière officielle de l'Église nous est montrée par ces précieux témoignages : la nouvelle traduction du Psautier et la simplification des Rubriques. La nouvelle traduction se prolongera avec bénédiction au long des siècles; la simplification des Rubriques est un premier début

12. *Ibid.*, p. 573; *Liturgie*, n° 601.

de ce qui devra être, si le Seigneur le veut, la réforme du Bréviaire.

Parmi les discours qui seront donnés ces jours-ci, il y en a un qui porte ce titre : « La valeur pastorale de la Parole de Dieu dans la liturgie. » L'orateur est le P. Augustin Bea qui fut président de la Commission nommée par le Saint-Père pour la traduction en latin des textes originaux du Psautier et qui, dans un discours tenu dans les dix premières années de cette commission, nous a fait connaître ses labeurs et l'activité de ses membres éminents pour répondre au désir et aux orientations données par le Saint-Père. Il mettra particulièrement en relief comment le but principal de cette traduction n'a pas été de nous donner un nouveau document littéraire — œuvre en elle-même déjà sainte et louable, pour la sublime poésie avec laquelle les psaumes chantent les ascensions de l'âme vers Dieu, — mais on a voulu offrir la possibilité de comprendre toute la valeur et le sens original des Psaumes : but, par conséquent, éminemment pastoral.

Cette même fin a poussé le Saint-Siège à publier le décret *Cum nostra hac aetate*, que S. Ém. le cardinal Lercaro expliquera sagement et appliquera à la sanctification des Pasteurs d'âmes.

Aussi bien dans *Mediator Dei* que dans plusieurs autres documents pontificaux, le Souverain Pontife a donné bien d'autres directives diverses dans le domaine liturgique. Je crois toutefois avoir indiqué les grandes lignes, les principes fondamentaux qui seront ensuite justement développés et illustrés par des orateurs de qualité.

En déclarant officiellement ouvert ce congrès solennel, dans lequel se détachent de hautes autorités de l'Église et où apportent leur tribut de doctrine d'illustres maîtres de la science liturgique, ma pensée et mon cœur se tournent vers le Seigneur, vers la Sagesse incréée de Dieu, en lui demandant lumière et conseil. Mes paroles font écho à la prière sacerdotale du Christ, qui fut l'appel suprême à l'unité des âmes, des cœurs, des esprits et de l'action : *Ut omnes unum sint*. Unité sur laquelle se fonde essentiellement l'Église, le Corps mystique du Christ. Unité que l'amour seul est capable de cimenter, et c'est pourquoi le plus beau présage de la réussite du présent Congrès ne pouvait être que la douce

terre d'Ombrie, la mystique Assise, d'où a jailli dans le monde la lumière séraphique d'amour, de douceur, de paix, de saint François. Qu'il nous obtienne du Seigneur que, renouvelé dans nos bons desseins par l'intensification du mouvement liturgique, brûle plus ardemment l'amour de l'homme pour Dieu, amour dont les rites sacrés sont tout palpitants, et qu'ils tendent à accroître encore.